



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN
SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2022
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX




Convocation envoyée et affichée le 12/01/2022

Quorum : 13/15

Procurations : 2

Nombre de votants : 15/15

La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil Municipal :

2022_01 / PREND ACTE à l'unanimité des membres présents ou représentés des décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2021, à savoir :

Arrêté municipal d'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'école primaire - démolition du boulodrome à l'entreprise SVTP pour un montant de 10 250,50 € HT

Arrêté municipal d'attribution du marché de Travaux d'entretien de fauchage, de débroussaillage et de curage des 4km de fossés communaux à l'entreprise CESBRON TP pour un montant estimatif annuel de 18 480,00 € HT

2022_02 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AC n°16, d'une superficie d'environ 335 m² (ancienne poste), de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune.

2022_03 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AB n°251, d'une contenance de 2 782 m², de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune.

2022_04 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AD n°313 d'une contenance de 50 m², rue du Renouveau, de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune.

2022_05 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme (CarteADS) avec la Commune de Calais, ainsi que toute pièce à intervenir à cet effet.

La séance est levée à 19h00

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX


